

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le SCOT de la région d'Arras a son site Internet

► Georges BACOT

Lors du dernier conseil du syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la région d'Arras, les élus ont pu découvrir le site Internet, une nouveauté pour le syndicat qui jusqu'alors n'en disposait pas. Il a été créé pour assurer le trait d'union entre la population et le Scot.

Le Scot est un outil d'aménagement du territoire peu connu qui concerne tous les Arrageois. Il prépare la région d'Arras de 2010 à 2030 en prévoyant les capacités d'accueil pour les activités économiques, les opérations de construction d'habitat, la localisation d'infrastructures, tout en conservant l'environnement naturel et les terres agricoles. Issu de la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000, le SCOT constitue une nouvelle catégorie de documents d'urbanisme destinée à remplacer les anciens schémas directeurs. Constituant le cadre de référence pour les différentes politiques

menées sur un territoire donné sur les thèmes de l'habitat, des déplacements, des équipements commerciaux, de l'environnement et de l'organisation de l'espace d'une manière générale, il assure la cohérence de ces politiques ainsi que celle des documents d'urbanisme élaborés à l'échelle des communes comme les plans locaux d'urbanisme (PLU), les documents dits "thématiques" comme les plans de sauvegarde et de valeur (PSMV), les PLH, les PDU, les schémas de développement commercial. Son rôle de chef d'orchestre des politiques publiques locales est indéniable puisque les choix faits dans SCOT doivent être respectés par les communes et



La page d'accueil du site Internet du SCOT.

communautés dans les projets ou politiques qu'ils réalisent et particulièrement dans les plans locaux d'urbanisme (PLU).

La communication. C'est devenu un point essentiel de la démarche du SCOT. La création du site Internet du syndicat permettra une information actualisée, accessible à tous et favorisera l'expression de chaque Arrageois sur le projet. Le public pourra y trouver des

informations sur les communes et trois intercommunalités qui composent le syndicat (poids de population, nombre d'emplois, cartographies, et élus membres du syndicat), comprendre le rôle du SCOT et la place de la population dans la construction du projet. Rendez-vous est donc pris sur le site Internet du SCOT de la région d'Arras afin d'en savoir plus : www.scot-region-arras.org.

► FDSEA 62 • Francine Théret réélue présidente

EN BREF

Francine Théret avait été élue à la tête de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) voici quelques mois au moment où Jean-Bernard Bayart avait quitté cette fonction pour prendre la tête de la Chambre départementale de l'agriculture. Ce mandat vient de lui être confirmé à l'issue du renouvellement du conseil d'administration de la FDSEA 62. Mme Théret sera assistée de Christian Durlin, vice-président, de M. Pierre Hannebique, secrétaire général, de MM. Denis Delporte, Christophe Hochedé et Thierry Calais, secrétaire généraux adjoints ainsi que de M. Paul Dromby, trésorier. Mme Théret est âgée de 46 ans et elle dirige avec son mari une exploitation de polyculture et d'élevage bovin à Azincourt. L'avenir de la politique agricole commune (PAC) et les allègements de charges seront les principales orientations de son mandat. **H. M.**

